

RECOMMANDATIONS ET OUTILS POUR LE CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

ACCESSIBILITÉ ET LUTTE CONTRE LE CAPACITISME DANS LES ARTS

Par **Charlotte Jacob Maguire**

NOVEMBRE 2021

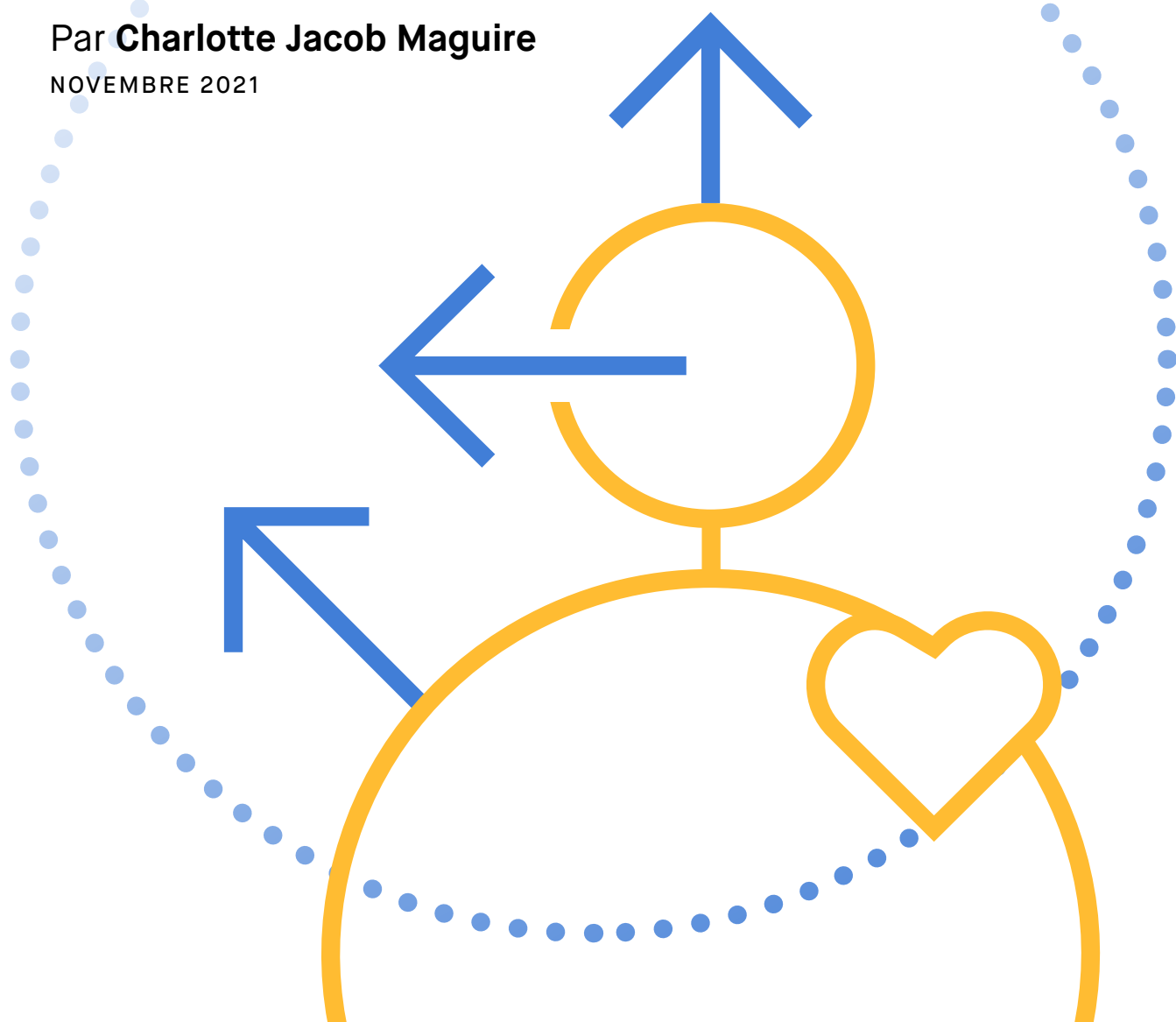


TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Mandat	4
Méthodologie	5
Membres du Comité accessibilité et contre le capacitisme	5
Lexique changeant	5
Recommandations	6
Conseil des arts de Montréal	6
Environnement bâti	6
Formations	7
Communications	7
Ressources humaines	7
Pratiques inclusives	7
Création de bourses, subventions et mentorat	9
La problématique	9
Les usagères et usagers ciblés	9
Une solution distincte	10
Autres initiatives	10
Organismes subventionnés par le CAM	11
Prix	11
Source ouverte	11
Conclusion	12

En collaboration avec l'équipe du Conseil
des arts de Montréal

Sous la direction de **Julien Valmary**
Directeur du soutien et des initiatives
stratégiques

Salomé Viguié

Responsable du volet Pratiques inclusives
de la planification stratégique 2018-2020
du Conseil des arts de Montréal

Conseillère culturelle

Nouvelles pratiques artistiques,
secteur pluridisciplinaire, arts du cirque,
arts de rue

Frédéric Côté

Conseiller culturel
Théâtre

INTRODUCTION

Ce rapport et ses recommandations sont le fruit d'une communication constante avec le personnel du Conseil des arts de Montréal (CAM) et du savoir des membres du Comité accessibilité universelle et contre le capacitisme.

L'aide et le soutien apporté par Salomé Viguier, Conseillère culturelle – nouvelles pratiques artistiques, secteur pluridisciplinaire, arts du cirque et arts de rue et Frédéric Côté, Conseiller culturel – théâtre sous la direction de Julien Valmary, Directeur du soutien et des initiatives stratégiques, ont été remarquables.

La démarche de consultation du CAM s'inscrit dans la mouvance du secteur culturel qui consiste à réfléchir à l'inclusion et à la diversité de ses pratiques. Elle est en phase avec d'autres institutions ayant mené des processus de consultation mobilisateurs, comme le symposium *Vibes: Affronter le capacitisme et l'audisme à travers les arts*, qui s'est tenu à Montréal en 2018¹, le projet de la *Charte pour une culture accessible, inclusive et équitable*, dévoilée en 2020 et présentée par Exeko, et la recherche pancanadienne du Conseil des arts du Canada *Les pratiques artistiques des personnes sourdes et handicapées au Canada*, rendue publique en février 2021.

De plus, vous trouverez ces documents sur le site web du Conseil :

DOCUMENTS POUR PUBLICATION EXTERNE (INFORMATIF)

- Glossaire – mis à jour avec termes en accessibilité
- Chronologie visuelle du Conseil des arts de Montréal

OUTILS À USAGE INTERNE POUR LE CONSEIL ET POUR LE MILIEU

- Accessibilité d'un événement
- Banque de ressources
- Devis d'accessibilité

1 Critical Disability Studies Working Group, 2018

MANDAT

Selon sa planification stratégique 2018-2020, le Conseil des arts de Montréal souhaite repérer, reconnaître et soutenir les pratiques dites inclusives qui favorisent l'implication et l'engagement des artistes, travailleuses et travailleurs culturels et publics sous-représenté-e-s, exclu-e-s ou marginalisé-e-s.

Il s'est fermement engagé à assurer l'accessibilité de toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, et reconnaît que les personnes en situation de handicap visible ou invisible ou S/sourdes doivent bénéficier des mêmes possibilités d'accès à ses programmes et services.

Jusqu'à présent plusieurs actions ont été menées par le Conseil dont :

DEPUIS 2018

- le soutien à la mise en place de représentations décontractées avec :
 - une formation offerte aux acteurs du milieu en collaboration avec le British Council;
 - le soutien à sept organismes.

DEPUIS 2019

- la mise en place d'un programme pilote de soutien aux pratiques inclusives qui a permis d'offrir un soutien financier à 16 organismes et collectifs pour un montant total de 99 000 \$
- le soutien à cinq organismes à la mise en place de représentations décontractées
- une consultation des actrices et acteurs du milieu (artistes, partenaires, bailleurs de fonds) avec l'établissement d'une feuille de route claire sous le mandat de la consultante Daisy Boustany en 2019-2020

DEPUIS 2020

- l'offre d'une formation en accessibilité universelle aux organismes soutenus présentée avec l'organisme Altergo
- la création du Fonds de soutien aux frais d'accès qui a soutenu 18 projets pour un montant total de 43 053 \$ depuis le mois d'octobre 2020
- l'embauche d'une consultante, Charlotte Jacob-Maguire en accessibilité pour la mise en œuvre du plan d'action défini en 2020 incluant la constitution d'un comité consultatif en accessibilité et contre le capacitisme

SUR PLUSIEURS ANNÉES

- l'appui financier au laboratoire de culture inclusive du groupe des 11 en collaboration avec l'organisme Exeko pendant les trois années de réalisation du projet

Le mandat de Charlotte Jacob-Maguire, consultante en accessibilité, se divisait en deux volets. Le premier volet consistait à produire un audit pour renforcer l'accessibilité numérique et les pratiques de communication inclusive à l'égard de tous les publics et artistes montréalais-e-s. L'audit devrait couvrir l'évaluation des outils utilisés au sein des équipes du Conseil et de sa Maison, ainsi que des pratiques de communication externe.

Le deuxième volet – Recherche et production d'outils – consistait à faire de la recherche de modèles et à produire différents outils facilitant la mise en place de pratiques inclusives au sein du Conseil selon les recommandations des audits réalisés.

Le mandat s'est déroulé de janvier à août 2021.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre la consultante et le « Comité pour l'accessibilité universelle et contre le capacitisme » mis en place par le CAM et formé de membres de la communauté S/sourde et de personnes en situation de handicap.

Ainsi, trois participations individuelles, soit orales ou écrites, ont été indispensables à l'élaboration du lexique, de la banque de ressources et des recommandations de ce rapport.

De plus, des rencontres individuelles ont eu lieu entre la consultante et divers employés du CAM.

Ces recommandations s'appuient également sur :

- Le Rapport de recherche du Conseil des arts du Canada « Les pratiques artistiques des personnes sourdes ou handicapées au Canada », 2020.
- Les entrevues réalisées dans le cadre de l'Incubateur civique hiver 2021.

MEMBRES DU COMITÉ ACCESSIBILITÉ ET CONTRE LE CAPACITISME

Les membres du Comité pour l'accessibilité universelle et contre le capacitisme sont les suivant-e-s :

Audrey-Anne Bouchard
Catherine Thérout
Gaëtane Cummings
Hodan Youssouf
Lucila Guerrero
Maxime D.-Pomerleau
Menka Nagrani
Paul Tshuma
Roxane Charest-Landry
accompagnée de Cindy Schwartz
Salima Punjani

LEXIQUE CHANGEANT

Le lexique est en évolution constante. En consultation avec le comité, le terme à utiliser est : « personnes S/sourdes et en situation de handicap ».

Cette terminologie englobe les personnes sourdes, malentendantes ou vivant avec une maladie mentale, les personnes neurodivergentes, ayant un handicap visible ou invisible, temporaire ou permanent, fluctuant ou stable.

Voir la section Glossaire de notre site Internet.

- Standardiser l'utilisation « diversité capacitaire: personnes S/sourdes et en situation de handicap » sur votre site Web et dans toutes les communications du CAM.

RECOMMANDATIONS

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

- Développer un réflexe « Accessibilité universelle »
 - En amont, revoir les critères d'accessibilité universelle avant d'entreprendre un projet (construction, création de bourses, refonte du site Web) et les communiquer aux employés et consultant·es et consultant·es externes
 - Pendant le déroulement du projet, avoir une personne à l'interne responsable de l'accessibilité universelle. Cette personne peut changer selon les responsabilités encourues par le projet.
- Créer une politique d'accessibilité universelle et contre le capacitisme au CAM.
- Intégrer des personnes S/sourdes ou en situation de handicap à la politique sur l'équité.
- Renforcer la discrimination positive pour les personnes en situation de handicap dans les choix des projets subventionnés.
- Offrir un service d'accompagnement à la rédaction des demandes, dispensé par du personnel qualifié en matière de demande de financement des pratiques artistiques, ou encore, une liste de ressources pertinentes.
- Recruter des artistes ou travailleuses et travailleurs culturels en situation de handicap et S/Sourds.
- Recenser les pratiques artistiques de la diversité capacitaire en continu.
- Tenir compte du slogan « Rien à propos de nous sans nous », « Nothing about us without us » pour la mise en place de programmes pour la pratique artistique et pour les résidences de recherche.

ENVIRONNEMENT BÂTI

- Augmenter la taille de la police de l'adresse civique sur le bâtiment.
- Placer l'adresse civique afin que les colonnes n'obstruent pas son repérage.
- Contacter la STM afin qu'elle installe un débarcadère officiel de la STM pour le transport adapté devant ou sur le côté de la rampe qui mène au CAM.
- Faire du lobbying auprès des élu·e·s afin de changer les exigences quant aux bâtiments patrimoniaux. En fait, l'accessibilité universelle primerait sur la qualité patrimoniale d'un édifice.
- Installer des boutons-poussoirs à chacune des portes. Le patrimoine ne devrait pas primer sur l'accessibilité des personnes.
- Améliorer l'accessibilité des studios de création au CAM pour les artistes S/sourd·e·s ou en situation de handicap.
- Refuser toutes installations neuves qui ne respectent pas l'accessibilité universelle (par exemple, les marches devant les toilettes au premier étage).
- Faire des sorties de secours accessibles et contacter le service incendie pour qu'il adapte le lieu de secours (voir audit architectural).
- Voir l'audit architectural.
- Faire les changements architecturaux avec une entreprise spécialisée comme Société Logique.

FORMATIONS

- Tisser des liens avec les Chaires du Canada pour donner des formations plus pointues sur l'art, le capacitisme et l'audisme.
- Offrir des formations récurrentes, pouvant être produites par des personnes en situation de handicap, aux organismes subventionnés par le CAM sur l'accueil des personnes handicapées (Kéroul), mais aussi sur le commissariat d'art (Tangled Arts).
- Tisser des liens avec la Société des musées du Québec et Kéroul, qui offrent déjà une formation conjointe sur l'accueil des personnes handicapées dans les lieux culturels.

COMMUNICATIONS

- Rendre toutes les communications accessibles en LSQ et en ASL sur le site Web du CAM.
- Publier les informations du CAM sur « Creative Users Network ».
- Publiciser les communications auprès des « Contacts relais en accessibilité ».
- Faire une introduction visuelle lorsque vous vous présentez, par exemple : *Je suis un jeune homme blanc aux yeux bleus, je porte un chandail gris.*
 - Si c'est dans une rencontre Zoom, faites une courte description de ce qui vous entoure : *En arrière-plan se trouvent une bibliothèque et une plante.*
- Voir « Médias sociaux et sites Web accessibles »

RESSOURCES HUMAINES

- Consulter toujours des expertes et experts de vécu, soit des personnes S/sourdes ou en situation de handicap pour un poste, un plan d'action ou une politique.
- Revoir les critères d'accessibilité universelle avant d'entreprendre un projet (construction, développement de bourses, refonte du site Web).
- Créer un poste dédié aux pratiques artistiques des personnes S/sourdes et en situation de handicap. Un-e chargé-e de projet s'occuperait de la « Diversité capacitaire : les artistes et travailleuses et travailleurs culturels S/sourds et en situation de handicap. »
- Distribuer à toutes personnes qui entrent en contact avec le Conseil des arts de Montréal un devis d'accessibilité.
- Faire appel des à personnes S/sourdes et en situation de handicap pour combler des places au sein du Conseil d'administration.

PRATIQUES INCLUSIVES

- Responsabiliser le personnel du CAM en matière d'accessibilité. Par souci d'équité, les personnes S/sourdes et en situation de handicap qui participent à différents événements ou en organisent ne devraient pas être chargées de l'organisation de l'accessibilité.
- Ajouter une personne-ressource qui pourra outiller l'artiste, la travailleuse ou le travailleur culturel au sujet des clientèles S/sourdes et en situation de handicap.
- Offrir un service d'accompagnement des demandes pour les personnes S/sourdes et en situation de handicap.

- Dégager des fonds afin que les artistes et travailleuses et travailleurs culturels soient accompagnés à toutes les étapes du projet.
- Dégager des fonds afin de permettre aux artistes et travailleuses et travailleurs culturels d'avoir accès à une accompagnatrice ou à un accompagnateur ou une preneuse ou un preneur de notes.
- Faire en sorte que l'aide en amont ou réservée à une accompagnatrice ou un accompagnateur, destinée à un artiste ou une travailleuse ou un travailleur culturel en situation de handicap soit bonifiée. Le tarif fixe par journée du CARFAC-RAAV est de 568 \$ pour une journée et de 322 \$ pour une demi-journée, soit moins de 4 heures. L'aide devrait refléter ces montants.
- Être attentif ou attentive aux handicaps invisibles (santé mentale, fatigue chronique, autisme, aphasie, etc.) et être flexible quant aux dates de tombées. Donner un éventail de dates plutôt qu'une seule date.
- Être conscient-e que certains handicaps fluctuent avec la température, les heures de la journée, les mois, les événements, etc.
- Recruter un artiste ou une travailleuse ou un travailleur culturel S/sourd et en situation de handicap pour siéger au Conseil d'administration du CAM.
- Ajouter un membre du jury S/sourd ou en situation de handicap dans chaque discipline.
- Permettre aux artistes S/sourds de rendre leurs rapports finaux en langues des signes.
- Informer les artistes sur le cumul de financements et l'arrimage entre les subventions du CAM et le régime enregistré épargne-invalidité (REEI). Fournir l'information nécessaire au cumul des subventions gouvernementales afin de soutenir les personnes craignant de perdre leurs fonds de subsistance (ex.: aide sociale) par un financement de leur pratique artistique.
- Trouver des moyens de manière à ne pas taxer les fonds de création et les fonds d'accès des projets à partir des impôts personnels des artistes.

CRÉATION DE BOURSES, SUBVENTIONS ET MENTORAT

L'accompagnement, l'appartenance à une cohorte, le perfectionnement et le financement des pratiques sont nécessaires pour que l'art fou ou neurodivers, handicapé et S/Sourd soit compris, diffusé et découvrable.

LA PROBLÉMATIQUE

Le handicap est l'angle mort de la diversité. La problématique réside dans le fait que le handicap et la sourditude sont trop souvent invisibilisés dans le milieu des arts à Montréal. Le « Comité accessibilité et contre le capacitisme » désire une meilleure reconnaissance à Montréal, au Québec et au Canada.

D'ailleurs, Yinka Shonibare, artiste multidisciplinaire britanno-nigérian, soutient que « l'art handicapé est la dernière avant-garde ». Ce mouvement artistique est novateur et contemporain. Il mériterait que l'on s'y attarde.

Les artistes S/sourds ou en situation de handicap représentent 15,1 % de la population d'artistes, or, ils reçoivent 0,7 % du financement réservé aux artistes².

De toute évidence, certaines barrières demeurent :

- Obstacles à l'instruction et à la professionnalisation
- Enjeux d'accès aux lieux de diffusion culturelle
- Méconnaissance du milieu culturel au sujet des pratiques artistiques
- Capacitisme et audisme

Nonobstant, le CAM s'est fermement engagé à assurer l'accessibilité de toutes et tous par le biais de ses pratiques inclusives. Jusqu'à présent plusieurs actions ont été menées par le CAM, vous les trouverez à la page 4.

LES USAGÈRES ET USAGERS CIBLÉS

Les usagères et usagers ciblés sont les artistes et travailleuses et travailleurs culturels S/sourds, en situation de handicap ou de neurodiversité.

Ainsi, il est nécessaire de créer des bourses s'adressant aux artistes et travailleuses et travailleurs culturels S/sourds, en situation de handicap ou de neurodiversité pour la création de projets, mais aussi pour la diffusion. Ces bourses pourraient servir à :

- **soutenir la recherche et la création par les artistes et collectifs S/sourds et en situation de handicap, au moyen d'un programme exclusif ;**
- **accompagner une cohorte** d'artistes et travailleuses et travailleurs culturels neurodivergents, S/sourds ou en situation de handicap sur deux ans en leur offrant une **bourse** pour se consacrer à leur **pratique** et un accompagnement avec le milieu culturel montréalais, de manière à leur donner les moyens de se faire connaître en tant qu'artistes professionnels ou travailleuses et travailleurs culturels.

² Leduc, Véro, Mouloud Boukala, Joëlle Rouleau, Aimee Louw, Ashley McAskill, Catherine Thérout, Sarah Heussaff, Line Grenier, Mélina Bernier, Shandi Bouscatier, Élodie Marcelli, Laurence Parent, Darren Saunders, Tamar Tembeck, Olivier Angrignon-Girouard, Carolyne Grimard, 2020. **Les pratiques artistiques des personnes sourdes ou handicapées au Canada**. Rapport de recherche. Montréal : Conseil des arts du Canada, p. 26.

En tout, le Conseil des arts de Montréal **en sélectionnera quatre**. Il y aura une marge de manœuvre quant à la sélection du nombre d'artistes et du nombre de travailleuses et travailleurs culturels sélectionnés³.

Concrètement, il faudrait que le CAM dégage une somme de 100 000 \$, le montant des bourses sur un an étant de 25 000 \$ par année, par personne.

UNE SOLUTION DISTINCTE

- Premières bourses d'envergure au Québec pour les artistes et travailleuses et travailleurs culturels neurodivers, handicapés et/ou S/sourds.
- Expérience professionnelle reconnue par les pairs.
- Positionnement de Montréal parmi les grandes villes stimulant l'innovation et la créativité (Plan stratégique Montréal 2030 : « Stimuler l'innovation et la créativité » et « Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion »).

AUTRES INITIATIVES

- Créer un fonds de recherche ou une bourse qui soutiendrait la recherche de travailleuses et travailleurs culturels dans le domaine des arts handicapés et S/Sourds en partenariat avec une institution culturelle :
 - un musée;
 - l'École nationale de théâtre;
 - une maison de la culture;
 - le MAI, Montréal, arts interculturels.
- Créer des journées de réseautage avec des programmatrices ou programmeurs culturels et des artistes/travailleuses et travailleurs culturels en mettant l'accent sur l'invitation des artistes S/sourds et en situation de handicap.
- Créer un programme de « Mentor-e-s en résidence »
- S'associer avec une Chaire du Canada et un lieu culturel pour faire un travail de défrichage, et rédiger un document à ce sujet destiné aux artistes montréalais-e-s S/sourd-e-s et en situation de handicap.

³ Les bourses pour artistes : la cohorte, l'accompagnement, le financement des pratiques artistiques, le maillage culturel avec un conseiller culturel avec qui elle ou il évaluera ses besoins, la mise en contact avec des professionnel-le-s pouvant répondre aux besoins de l'artiste, l'obtention d'une résidence à Montréal et le développement d'une activité de médiation culturelle en lien avec celle-ci.

Les bourses pour travailleuses et travailleurs culturels : la cohorte, l'accompagnement dans le cadre d'une institution, le financement de la recherche et la possibilité d'assister à des colloques, conférences et cours, le maillage culturel avec un conseiller culturel avec qui elle ou il évaluera ses besoins, la mise en contact avec des professionnels (éditrice en chef, commissaire, représentant d'institution) pouvant répondre aux besoins de la travailleuse culturelle ou du travailleur culturel, l'obtention d'une résidence de recherche accessible avec la possibilité d'avoir une accompagnatrice ou un accompagnateur.

ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LE CAM

- Rajouter des critères d'accessibilité universelle dans les demandes au fonctionnement ainsi que dans les demandes pour le CAM en tournée. Ainsi, dans une demande au fonctionnement, 10 % du budget serait réservé aux frais engendrés par l'accessibilité. Par exemple, des interprètes en langue des signes québécoise, des interprètes en American Sign Language, des transcriptrices ou transcripteurs, audiodescriptrices ou audiodescripteurs, des preneuses ou preneurs de notes, des fonds pour créer une chronologie visuelle, etc.
- Rendre obligatoire l'information sur l'accessibilité ou l'inaccessibilité de la programmation de la part des organismes subventionnés par le CAM, le « CAM en tournée » et « Quand l'art prend l'air ».
- Ajouter une portion sur les emplois occupés par des personnes S/sourdes et en situation de handicap par les organismes subventionnés par le CAM dans la reddition de compte.
- Financer l'accessibilité culturelle, architecturale et communicationnelle des milieux artistiques et culturels.

PRIX

- Ne pas créer un prix pour la diversité capacitaire. Par contre, revoir cette mesure dans trois ans.
- Renforcer les candidatures des artistes S/sourds et en situation de handicap sur le plan du pointage dans tous les jurys.
- Créer un prix « Pratiques inclusives » pour les organismes subventionnés par le CAM. Dans les critères, mettre l'accent sur la programmation et l'embauche d'experts de vécu.

SOURCE OUVERTE

- Mettre toutes les ressources créées par le CAM au profit de toutes et tous en appliquant une politique de source ouverte et en les mettant sur le site Web du CAM.

CONCLUSION

La communauté S/sourde et la communauté en situation de handicap sont d'avis que le temps de consultation est passé; elles sont prêtes pour que des mesures concrètes soient instaurées.

L'implantation de mesures comme la banque de ressources en accessibilité, le « devis d'accessibilité », la chronologie visuelle du Conseil des arts de Montréal et le lexique 2021 sont des étapes nécessaires afin de rendre les pratiques inclusives fermement implantées dans l'ADN du CAM.